

## **Projet d'atténuation du risque à la sécurité publique lié aux munitions explosives non explosées (UXO) au lac Saint-Pierre**

**Dossier : 6211-02-146**

### **Compte rendu de la période d'information publique du 20 octobre au 19 novembre 2020**

La période d'information publique concernant le *Projet d'atténuation du risque à la sécurité publique lié aux munitions explosives non explosées (UXO) au lac Saint-Pierre* a pris fin le 19 novembre 2020. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 octobre 2020 et en vertu de l'article 10 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé le 20 octobre 2020, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

---

---

## Le projet

### Justification et description

L'ancienne zone de tir CYR 606, située dans le lac Saint-Pierre, au sud de la voie maritime entre les municipalités de Sorel-Tracy et Trois-Rivières, a été l'hôte d'essais de tir effectués par le Centre d'essais et d'expérimentation en munitions (CEEM) de Nicolet de 1952 à 1999. Plus de 500 000 projectiles y ont été tirés afin de tester le fonctionnement de munitions d'artillerie.

Bien que les tirs dans le lac aient cessé à partir de l'an 2000, on estime aujourd'hui à près de 300 000 le nombre de projectiles qui pourraient se retrouver au fond du lac, les autres ayant fonctionné tel que prévu et explosé. Sur les 300 000 projectiles, 7 880 contiendraient de la matière explosive. En somme, près de 3 % des obus encore présents dans le lac sont dangereux et doivent être retirés du fond du lac Saint-Pierre.

Ces projectiles, appelés « munitions explosives non explosées » (UXO - Unexploded Explosive Ordnance), représentent un risque réel et significatif d'accident potentiellement mortel. Des études et des travaux ont été menés de 2006 à 2015 afin de bien cerner la problématique, de définir la portée du projet, d'estimer la répartition des projectiles et établir la zone prioritaire d'intervention (ZPI). La portion sud du lac Saint-Pierre, qui inclut l'ancienne zone de tir et par le fait même la ZPI, est largement utilisée par le public, que ce soit pour des activités récréatives ou commerciales telles que la navigation de plaisance, la chasse ou la pêche, et ce, tout au long de l'année.

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a pour objectif, avec ce projet, de réduire le niveau de risque à la sécurité publique de la zone prioritaire d'intervention en le faisant passer d'« élevé » à « faible ». Le risque à la sécurité publique résulte de la possibilité qu'une explosion survienne si un citoyen entre en contact avec une UXO. Pour réduire ce risque, les UXO seraient retirées et détonées à un endroit prévu à cet effet, lorsque le transport de celles-ci aura été jugé sécuritaire, ou explosées sur place. Le MDN propose ainsi de retirer 2 400 anomalies géophysiques, soit 1600 projectiles et environ 300 UXO par année dans la zone jugée prioritaire (ZPI). Les travaux s'échelonnent sur 9 ans et seraient effectués pendant l'été et l'automne.

(Extrait du site Web du BAPE)

## Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, ainsi qu'à partir de conversations téléphoniques et de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

### **L'information sur le déroulement des travaux**

- La façon dont les citoyens seront informés du déroulement des travaux;
- Les comptes-rendus qui seront effectués par le Ministère de la Défense nationale pour faire rapport de l'avancement de ses travaux.

### **Le risque à la sécurité publique des obus**

- Le danger que peuvent représenter les obus situés en zone peu profonde et qui peuvent dériver avec les glaces et se retrouver à la surface;
- La distance à laquelle les obus peuvent être retrouvés du côté nord du lac Saint-Pierre;
- Le choix de la Défense nationale d'effectuer des tirs dans une zone peuplée de 1952 à 1999.

### **Les détonations et leur impact sur les citoyens et les résidents**

- La superficie de l'onde de choc causée par les détonations;
- Le nombre de résidents qui pourraient entendre le bruit des détonations et en être affectés.

## **Les activités d'information et de communication**

### **Le centre de consultation**

Exceptionnellement, dans le contexte entourant la COVID-19, aucun centre de consultation n'a pu être ouvert dans la communauté afin de respecter les consignes émises par la santé publique. Les personnes qui n'étaient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet étaient invitées à communiquer avec le BAPE. Aucune personne ne s'est manifestée.

### **Le site Web**

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Le site Web du BAPE propose également un hyperlien vers le

Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ([www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca)) à partir duquel la documentation est également disponible en version électronique.

## La parution de l'avis public par l'initiateur

Date	Quotidien	Hebdo régional
17 octobre 2020	Le Nouvelliste	-

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
20 octobre 2020	Médias écrits et électroniques de la région du Centre-du-Québec	414	Site Web du BAPE
9 novembre 2020	Médias écrits et électroniques de la région du Centre-du-Québec	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE

## Les publications dans les médias sociaux

Dates et événements	Personnes rejointes
20 octobre 2020 Début de la période d'information publique	Publication sponsorisée sur Facebook : 10 200 personnes rejointes Compte Twitter du BAPE : 2778 abonnés Compte Facebook du BAPE : 4119 abonnés
9 novembre 2020 Rappel de la tenue de la séance publique d'information	Compte Twitter du BAPE : 2779 Compte Facebook du BAPE : 4387
19 novembre 2020 Fin de la période d'information publique	Compte Twitter du BAPE : 2824 abonnés Compte Facebook du BAPE : 4 497 abonnés

## La séance d'information

<b>Date</b>	Le lundi 9 novembre 2020
<b>Lieu</b>	En ligne sur le site Web du BAPE et sur Facebook
<b>BAPE : Animation</b>	M <sup>me</sup> Sophie-Anne Tremblay, conseillère en communication
<b>Modération</b>	M <sup>me</sup> Noémie Gaudreau, conseillère en communication M. Pierre Turgeon, coordonnateur au développement des communications
<b>Initiateur du projet</b>	M <sup>me</sup> Anne-Marie Coutu, Ministère de la Défense nationale M <sup>me</sup> Josée Gagnon, Construction de Défense Canada M. Bruno Dupré, GHD Environnement M. Jonathan Olson, GHD Environnement
<b>Webdiffusion vidéo</b>	23 visionnements
<b>Durée</b>	1 heure 5 minutes
<b>Nombre de questions posées</b>	9 questions

## Les relations de presse

Des envois ciblés ont été faits aux médias et aux journalistes qui couvrent le Centre-du-Québec.

## La revue de presse

Plusieurs médias ont diffusé un article sur le projet et la tenue de la séance d'information, lors de la diffusion du communiqué le 20 octobre 2020 : Radio-Canada Mauricie, le Nouvelliste et le Sorel Tracy Magazine.

Le 5 novembre 2020, le Courrier Sud a publié un article sur le projet et la séance d'information du BAPE à venir.

Le 9 novembre 2020, TVA Trois-Rivières a diffusé un reportage avec des citoyens touchés par la présence des munitions dans le lac Saint-Pierre et publié un article sur son site web le projet et sur la séance d'information qui avait lieu le soir même. Cet article a été mis à jour pour inclure certaines préoccupations soulevées en séance d'information.

Enfin, le 12 novembre 2020, un éditorialiste du Nouvelliste a fait état du projet du ministère de la défense nationale et suggère que ce projet soit jumelé à un autre projet, celui de rétrocéder l'île Moras à la Ville de Nicolet.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu que les communautés de Wôlinak et d'Odanak étaient concernées par le projet. Ces communautés ont été contactées par courriel afin de leur offrir la possibilité d'ouvrir un centre de consultation. Celles-ci ont préféré décliner l'offre considérant la situation entourant la COVID-19.



Québec, le 20 novembre 2020

Sophie-Anne Tremblay, conseillère en communication, chargée du dossier